

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 2 (1910)
Heft: 6

Rubrik: Revue économique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La puissance économique de l'Internationale syndicale

On ne peut pas fixer au juste la puissance financière des syndicats affiliés à l'Internationale, car les données manquent dans les rapports des Etats-Unis, de la France, de la Belgique, de l'Espagne et de la Bosnie.

Pour les 14 pays restants, qui groupent un ensemble de cinq millions de travailleurs, le chiffre des recettes s'élève à 126,387,013 marks — le mark étant égal à fr. 1.25 — et celui des dépenses à 109,991,690 marks.

Seuls douze pays nous font connaître leurs encaisses qui s'élèvent à 175,909,670 marks.

Le syndicalisme à base multiple

Nous trouvons, en outre, dans les rapports de treize centres nationaux, l'énumération des dépenses par chapitre :

En voici la teneur :

	1908 Marks	1907 Marks
Secours de voyage . .	1,491,279	3,283,386
(viaticum)		
» de chômage . .	21,438,741	17,109,458
» de maladie . .	20,073,015	13,801,954
» d'invalidité . .	7,464,619	695,917
» pour décès . .	3,327,875	3,016,075
» divers . .	2,784,211	5,124,863
	56,579,740	43,031,653

Les dépenses ont donc augmenté en 1908 de 13,548,087 marks.

D'après le rapport du secrétariat international, les charges assumées par le syndicat ont été encore plus lourdes à cause des crises industrielles, ce que les chiffres ci-dessus nous laissent entendre.

Secours aux grèves et lock-outs

Pour grève et lock-outs, 15,727,870 marks ont été payés en 1908 dans onze pays. Dans les mêmes pays, on dépensa 19,601,413 marks en 1907. Le chiffre plus haut correspond à l'Allemagne, qui a payé 6,814,994 marks en 1908, contre 15,163,919 en 1907. Viennent ensuite la Suède avec 3,208,035 marks en 1908 et 922,220 seulement en 1907; l'Angleterre avec 2,667,260 (1907?), et enfin l'Autriche avec 1,212,102 en 1908, contre 1,521,323 l'année précédente.

Les Trade-Unions et la C. G. T.

Nous ne pouvons entrer dans le détail des rapports présentés par les organisations de chaque pays.

Nous nous bornerons seulement à signaler que les trade-unions anglaises qu'on peut considérer comme les aînées de tous les syndicats du monde, ont recruté, en trois ans, plus de 500,000 nouveaux membres; et que les cent plus importantes trade-unions ont payé à leurs adhé-

rents, en dix ans, plus de 125,000,000 — cent vingt-cinq millions — de francs comme secours de chômage.

Le rapport anglais attribue le nouvel essor du mouvement syndical dans la Grande-Bretagne à l'action combinée des trade-unions et du Labour Party, action qui a permis aux travailleurs organisés de l'Angleterre d'obtenir un grand nombre d'importantes réformes, tant dans le domaine économique que dans le domaine politique.

Quant à la France, le rapport remarque que la C. G. T. qui, à la fin de 1907, n'avait que 203,273 adhérents, a fait, en 1908, 91,645 nouvelles recrues.

Nous ne voulons pas terminer sans constater que le « Sixième rapport international sur le mouvement syndical » est de beaucoup le meilleur qui a été publié par le secrétariat international : il est plus complet et plus ordonnés que ceux qui l'ont précédé.

Il paraît un peu tard, il est vrai. Mais ce retard, que le secrétariat international lui-même est le premier à regretter, est dû aux difficultés d'obtenir pour tous les pays des données exactes les plus complètes possibles. *Mario Antonio.*



Revue économique internationale

Exploitation des mines en France

Dans le « Socialisme » le camarade *Vincent Carlier* publie des documents très intéressants sur l'exploitation des mines ou plutôt des mineurs en France, documents qui sont d'une haute valeur pour la propagande en général, puisqu'ils prouvent une fois de plus que ce n'est point l'augmentation des salaires qui est la cause du renchérissement des matières premières, en même temps qu'ils démontrent comment les capitalistes savent profiter du monopole de la propriété du sol, des sources de matières premières et des moyens de production.

Dans son exposé, voici ce qu'il nous apprend :

La loi de 1810, qui règle les concessions et l'exploitation des mines en France, assure aux concessionnaires la perpétuité de leur exploitation ; ces concessions forment une propriété transmissible, dont les possédants ne peuvent être expropriés que dans les cas ou selon les formes prescrites par le Code civil et le Code de procédure.

Ces concessions sont données par l'Etat français contre une redevance fixe annuelle de 10 fr. par kilomètre carré, et une redevance proportionnelle au produit de l'extraction, qui ne pourra jamais s'élever au-dessus de 5 % du produit net.

En plus, l'exploitation d'une mine n'est pas considérée comme un commerce et « n'est pas sujette à la patente.

Ces scandaleux avantages donnés aux capitalistes opérant dans le domaine minier du pays ont assuré aux capitaux engagés dans ces entreprises une plus-value incomparablement plus forte que la hausse des salaires des ouvriers mineurs depuis l'origine des exploitations jusqu'à ce jour.

Dans la statistique de l'industrie minérale, publiée par le Ministère des travaux publics en 1906, je trouve à la page 11 :

Le nombre total des journées de travail s'est élevé à 49,005,000, pour une moyenne de 275 journées par ouvrier employé au fond et au jour. Le montant total des salaires a été de 232,933,000 francs. Le salaire moyen qui résulte de ces chiffres est donc de fr. 4.75 par jour. Le salaire annuel est de 1036 fr.

L'administration ne saurait d'ailleurs garantir les chiffres ci-dessus, qui sont fournis par les exploitants et peuvent comprendre des éléments différents suivant les bassins.

D'après les volumes antérieurs de cette même statistique, je trouve les moyennes annuelles suivantes :

De 1873 à 1877, salaire annuel dans les mines de charbon	1,020 »
De 1878 à 1882, salaire annuel	1,030 »
De 1883 à 1887, »	1,070 »
De 1888 à 1892, »	1,060 »
De 1893 à 1897, »	1,170 »
De 1898 à 1902, »	1,290 »

L'augmentation des salaires serait donc d'environ 25 % en trente ans.

Ces éléments permettent d'apprecier la progression des salaires du prolétariat de la mine, travaillant au milieu de dangers dont la statistique suivante, empruntée au rapport de M. Zévaès à la Chambre des députés, fournira la comparaison :

ANNÉES	Nombre d'accidents		VICTIMES				TOTAL	
	Fond	Jour	Jour		Fond		Tués	Blessés
			Tués	Blessés	Tués	Blessés		
1901	22,090	3718	164	22,027	34	3687	198	25,714
1902	19,276	3479	151	19,162	29	3451	180	22,613
1903	20,337	3175	144	20,248	26	3156	170	23,404
1904	20,664	3275	153	20,593	31	3249	184	23,842
1905	21,849	3692	147	21,768	35	3660	182	25,428
1906	25,377	3960	1235	25,350	45	3920	1280	29,270

On remarquera que l'augmentation considérable du nombre des accidents pour l'année 1906 est due à la catastrophe de Courrières. 1099 mineurs périrent dans cette catastrophe.

Après ces renseignements sur les risques du prolétariat des mines de charbon et sur la hausse de ses salaires, voici les risques et les avantages des exploitants des mines, ou plutôt du capitalisme minier.

En totalisant les capitaux effectivement engagés pour l'ensemble des compagnies minières qui ont obtenu et exploité des concessions depuis 1850 dans le Pas-de-Calais, on atteint 75 millions de francs. J'emprunte ce chiffre à M. F. Simiand, dans la *Revue de Paris*, juin 1906.

Le calcul de la valeur actuelle de ce capital minier ne peut être fait exactement, car les compagnies sont obligées d'augmenter ou de diminuer leur production pour des raisons très variables et souvent très complexes. Toutefois, en 1900, à la Bourse de Lille, ces 75 millions rapportaient 40 millions de dividendes et valaient près de 1 milliard.

La statistique des redevances payées à l'Etat par les compagnies minières, en 1906, fournit un moyen de connaître la valeur du revenu net des mines de charbon. En application de la loi de 1810, les compagnies minières doivent faire une déclaration au fisc, indiquant le revenu net de leur exploitation, et verser 5 % de ce revenu, en plus de la taxe fixe de 10 fr. par hectare d'exploitation. Or, la statistique officielle indique, pour l'ensemble des mines de charbon pendant l'année 1906, une perception de 52,206 fr. pour la taxe fixe et de 2,541,605 francs pour la taxe proportionnelle. L'année 1906 fut une année de moyenne prospérité. C'est donc à plus de 50 millions qu'on peut estimer le revenu annuel du capital engagé dans l'exploitation des mines.

Voici quelques monographies de compagnies : *Anzin*. — En 1716, un Belge, le vicomte Jacques Désandrouin, ayant remarqué que les couches du terrain houiller de Belgique suivaient une direction constante vers l'ouest, forra des puits en France. Les concessions de Vieux-Condé, Fresnes, Raisme, Denain, Odemez, Hasnon, St.-Saulve, Anzin furent données à diverses associations. Des procès entre les propriétaires, des tâtonnements dans les exploitations troublerent les premières années. En 1757, les diverses compagnies fusionnèrent et se répartirent le capital selon leurs apports. Ce capital était divisé en 24 sols ou 288 deniers. Le denier fut ensuite divisé en centièmes.

Au début, le denier d'Anzin valait environ 1000 fr.; en 1908, il vaut 760,000 fr.

Aniche. — Compagnie fondée en 1773 par le marquis de Trainel, avec un versement de 1000

frances par denier. Ce denier, en 1906, vaut 480,000 fr.

Courrières. — Société fondée en 1852, au capital de 600,000 fr., divisé en 2000 actions de 300 fr. chacune. Cinq ans après, ces actions rapportaient 150 fr. Quinze ans après, 600 fr. En 1891, l'action de 300 fr. rapportait 2300 fr.

En 1896, pour dissimuler un peu ces revenus et rendre plus facilement transmissibles ces actions, la société se transforma en société anonyme, divisée en 60,000 actions de 100 francs, libérées et au porteur. Et les anciens propriétaires reçurent 30 actions nouvelles pour une action ancienne. Ce n'était donc qu'une subdivision, qui ne changeait rien à la plus-value du capital. En calculant donc d'après le chiffre primitif du capital engagé et la valeur actuelle, l'action de 300 fr. vaut 88,500 fr. en 1908.

Le Creusot. — Société divisée en 75,000 actions de 360 francs. En 1907, l'action valait 1994 fr.

Béthune. — L'action émise à 1000 francs en 1851 vaut 34,500 fr. en 1906.

Douai. — Action émise à 1000 fr. en 1856, vaut 35,750 fr. en 1906.

Lens. — L'action émise à 1000 fr. en 1853 vaut 91,400 fr. en 1906.

Bruay. — Concession en 1852, action émise à 1000 fr., sur lesquels 350 fr. seulement furent versés; cette action vaut 97,700 fr. en 1908.

Liévin. — L'action émise à 1000 fr., il y a cinq ans environ, vaut 53,650 fr. en 1906.

Avec de pareils résultats, il est compréhensible que les compagnies possèdent des défenseurs actifs dans les divers parlements qui se sont succédés depuis un siècle. Dès 1815, cependant, MM. Barrot et Dugas commencèrent la série des tentatives faites pour l'abrogation de cette loi, qui dépoilla le domaine public au profit d'une minorité capitaliste. Je ne puis, faute de place, entrer dans le détail des nombreuses attaques contre les dispositions de notre législation minière, mais que d'enseignements cette lecture m'a apportés ! La subtilité des défenseurs du capitalisme, leurs excellentes positions dans les diverses fonctions publiques se révèlent à maintes reprises, et, souvent aussi, la mauvaise foi de leurs arguments.

Par exemple, on entend souvent répéter : Les avantages et les garanties donnés au début de ces entreprises sont nécessaires pour en équilibrer les aléas; en assurant la propriété de l'autorisation dans l'exploitation de la mine, la loi de 1810 développe l'énergie des possédants dans la mise en valeur de ces richesses et, par répercussion, développe la richesse nationale. A cette affirmation des défenseurs du régime capitaliste, voici quelques faits qui répondent :

Les autorisations d'exploiter un gîte houiller étant considérées comme une propriété perpétuelle et transmissible comme les autres biens, les sociétés françaises, uniquement guidées par leur intérêt particulier ne se privent pas de vendre, en « bonne et due forme » à l'étranger les autorisations que l'Etat français leur a octroyées. Ainsi, la concession de Murville, donnée le 20 mars 1900 à MM. d'Huart et Cie, de Longwy, a été cédée en partie, en 1906, à la société allemande d'Aumetz-la-Paix.

La concession de Serouville, donnée en 1884 à M. de Brévilly, a été vendue, en 1906, à la société westphalienne de Rumelange.

La concession de Bellevue, située à Briey et donnée en 1894 à la société la Chiers, a été vendue à l'usine Burbach, de Sarrebruck.

Celle de Moutiers, vendue en partie à la Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten-Gesellschaft.

Celle d'Errouville, vendue à la société des mines du Luxembourg et des forges de Sarrebruck.

Faute de place, j'arrête la liste des concessions données par l'Etat à nos capitalistes français de bonne souche et vendues par eux à des capitalistes étrangers.

Le parti socialiste, dans ces dernières années, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses élus, a apporté plusieurs projets dans l'effort général contre la loi de 1810. Aujourd'hui, un facteur nouveau est entré dans cette partie de la lutte économique, et dont nous devons tenir compte. C'est la découverte et l'application de la houille blanche dans l'industrie. Nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur ce sujet.

Vincent Carlier.



Notes statistiques.

Commerce extérieur français.

Les importations, du 1^{er} janvier au 31 mars 1910, se sont élevées à 1,580,764,000 fr. et les exportations à 1,397,976,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

	Importations	en millions de fr.	1910	1909
Objets d'alimentation	209,1	179,0		
Matières nécessaires à l'industrie	1,058,3	1,086,6		
Objets fabriqués	313,3	270,1		
<i>Totaux</i>	<i>1,580,7</i>	<i>1,535,7</i>		
<i>Exportations</i>				
Objets d'alimentation	185,2	163,1		
Matières nécessaires à l'industrie	420,2	372,8		
Objets fabriqués	689,6	665,9		
Colis postaux	120,8	106,6		
<i>Totaux</i>	<i>1,397,9</i>	<i>1,308,5</i>		

Administration : Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.